

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°96/2024

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	20 SEPTEMBRE 2024	20 SEPTEMBRE 2024
40	24	39		
OBJET : Convention pluriannuelle de suivi- animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) pour la commune de Saint-Rémy-de-Provence				
EXPOSE : La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est signataire de la convention d'adhésion et de la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) au regard desquelles la commune de Saint-Rémy-de-Provence bénéficie d'un programme qui porte le même nom. Ce dernier dispose d'un axe « habitat ». Dans ce cadre, la commune de Saint-Rémy-de-Provence souhaite mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU). Les détails de cette opération figurent au sein d'une convention pluriannuelle de suivi-animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) pour la commune de Saint-Rémy-de-Provence. Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit acte.				

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-six septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : M. MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. ALI-OGLOU Grégory à Mme CALLET Marie-Pierre ;
- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme BODY-BOUQUET Florine à M. FAVERJON Yves ;
- De Mme DORISE Juliette à M. MARIN Bernard ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De Mme GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme JODAR Françoise à M. COLOMBET Gabriel ;

- De Mme MISTRAL Magali à M. CHERUBINI Hervé ;
- De Mme MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. OULET Vincent à Mme. PLAUD Isabelle ;
- De Mme PELISSIER Aline à M. MORICELLY Benjamin ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à Mme LICARI Pascale ;
- De Mme SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence n°2021-100 en date du 23 juillet 2021 portant approbation de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°114/2021 en date du 08 juillet 2021 portant approbation de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence n°2023-138 du 07 novembre 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°158/2023 en date du 21 décembre 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence n°2024-97 en date du 9 juillet 2024 portant intention de signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence n°2024-XX en date du 17 septembre 2024 portant approbation de la convention cadre « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°XX/2024 en date du 26 septembre 2024 portant approbation de la convention cadre « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence n°2024-XX en date du 17 septembre 2024 portant approbation de la convention pluriannuelle de suivi- animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) pour la commune de Saint-Rémy-de-Provence ;

Monsieur le Vice-président rappelle que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est signataire de la convention d'adhésion et de la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) au regard desquelles la commune de Saint-Rémy-de-Provence bénéficie d'un programme qui porte le même nom.

Ce dernier dispose d'un axe « habitat ». Dans ce cadre, la commune de Saint-Rémy-de-Provence a porté une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU), conduite d'octobre 2023 à juin 2024, laquelle a confirmé la pertinence de mettre en œuvre un dispositif opérationnel et plus particulièrement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU).

Les détails de cette opération figurent au sein d'une convention pluriannuelle qui sera signée entre la commune, l'Etat, la Communauté de Communes Vallée des baux Alpilles, ainsi que l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Conseil départemental.

Ce document est la formalisation contractuelle du programme d'intervention déterminé sur le périmètre retenu : il constitue le cadre de travail de l'action publique, qui engage les différents partenaires.

Le projet de convention a été validé par l'ensemble des partenaires et mis à la disposition du public par la commune de Saint-Rémy-de-Provence du 9 août au 9 septembre 2024 inclus.

Monsieur le Vice-président propose aux membres de l'assemblée d'approuver cette convention pluriannuelle de suivi- animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit acte.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

Délibère :

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de suivi- animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la commune de Saint-Rémy-de-Provence ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le Premier Vice-président Monsieur Gérard GARNIER, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.